



DJIBOUTI

STATEMENT BY

H. E. MR. MOHAMED SIAD DOUALEH

AMBASSADOR, PERMANENT REPRESENTATIVE

TO THE UNITED NATIONS

BEFORE THE SECURITY COUNCIL

ON

“United Nations-African Union peace and security cooperation: Chapter VIII application and the future of the African Peace and Security Architecture”,

IN CONNECTION WITH THE AGENDA ITEM ON

“Cooperation between the United Nations and regional and sub regional organizations in maintaining international peace and security”

On MAY 24, 2016

CHECK AGAINST DELIVERY

Mr. President,

At the outset, Djibouti wishes to express its gratitude to the delegation of the Arab Republic of Egypt for taking the leadership during your presidency in organizing this important debate of the Security Council on the theme " United Nations – African Union Peace and Security Cooperation: Chapter VIII Application and the Future of the African Peace and Security Architecture".

We further wish to thank you for the concept note drafted in preparation for this meeting in that it helps frame the issues and sharpen our focus on the key achievements as well as serious deficiencies that need to be remedied. We would also like to express our appreciation for the very useful briefings provided to us, this morning at this meeting. Djibouti aligns itself with the statement by the Non-Aligned Movement.

Monsieur le Président,

Chapter VIII records an international consensus regarding global-regional relationship. The United Nations support for managing conflict on the continent has been even more robust over the past 25 years, rising from two UN-led peacekeeping operations in 1990 to fifteen in 2015. These missions represent a majority of United Nations peacekeeping missions globally and serve as a proving ground for UN engagement in managing conflict ; what has started largely as an "improvisation" to borrow the words of a former UN official has greatly evolved and in this journey, the African Union Peace and Security Council has proved to be a reliable partner. As rightly pointed out in the concept paper and echoed by many in the room today, the changing nature of conflict on the continent and the operational questions it raises pose an additional layer of complexity to the cohesiveness of the global chains that has seriously been often tested in the past. How to engage with non-state actors that do not respect humanitarian law, how to deal with the rise of illegal activities and violent insurgencies – How do we ensure that the peacekeeping institutions, the RECs, the AU and the UN, indeed consider their relationships as partnership rather than compete over who goes first and who leads in which process.

Drawing on lessons learned and building on the pertinent views by many stakeholders and the outcome of this open debate, we should identify concrete means to further strengthen the integrative worldwide system of cooperative action as envisioned in the United Nation's Chapter VIII.

Monsieur le Président,

En 2015, le Rapport HIPPO a jugé primordial d'améliorer la coopération entre les Nations unies et les Organisations régionales et sous régionales notamment à travers des recommandations visant à renforcer les capacités de prévention de conflits, et de médiation. Il recommande également de mettre l'accent sur la primauté des solutions politiques ainsi que les activités conjointes de coopération avec ces dernières, de manière à ce que ce large éventail de partenaires permette de détecter bien en amont les crises potentielles.

Monsieur le Président,

La signature prochaine du document cadre décennal de partenariat stratégique en matière de paix et de sécurité entre les Nations unies et de l'Union africaine (UA), l'Agenda 2063 « Faire taire les armes pour une Afrique exempt d'armes d'ici 2020 », combinés aux consultations conjointes annuelles (depuis 2007) entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, constituera un cadre institutionnel de premier plan s'agissant de la coopération entre ces deux entités. Nous notons avec satisfaction la mise en œuvre de ce cadre de coopération entre les NU avec la création de plusieurs bureaux de liaisons avec les organisations régionales (UN-AU) et sous régionales (ECOWAS, SADC..), et dernièrement la signature du cadre de partenariat IGAD- UN qui a eu lieu à Djibouti en Novembre 2015. Grâce à ces mécanismes, le niveau de coopération inter-organisationnel devrait être une ressource supplémentaire à exploiter. En effet, ces outils doivent conduire inéluctablement à l'élaboration de stratégies communes grâce à des évaluations conjointes, des mécanismes de prise de décisions solides fondés sur la consultation et le partage de renseignements, de suivi des dispositifs permettant de coopérer en matière de planification et d'opérations tout au long du cycle du conflit. Seul un partenariat productif permettra d'améliorer la sécurité collective.

Monsieur le Président,

Le déploiement de Casques bleus, composés de 50% d'Africains dans plusieurs opérations de maintien de paix dans différentes régions du continent, démontre clairement l'engagement des Etats membres africains, de l'organisation de l'Union africaine, de ses composantes régionales et de ses Etats membres à contribuer, en complémentarité avec l'ONU, à la sécurité collective telle que prévue par la Charte des Nations Unies. Les exemples de coopération avec l'UA sont multiples et multiformes : la Mission hybride au Darfour, et celles en Centrafrique et au Mali, ainsi que l'AMISOM en Somalie illustrent ce partenariat.

Depuis son déploiement en 2007, l'AMISOM avec ses 22126 soldats et policiers, a contribué à l'amélioration notable de la situation sécuritaire en Somalie. Bien que celle-ci demeure fragile en raison de l'existence de zones d'insécurité, d'immenses progrès restent à faire dans le domaine de l'humanitaire. Afin de fournir un appui logistique à l'AMISOM, et dans le cadre de l'exécution dans de bonnes conditions de son mandat, les Nations unies ont mis en place le Bureau d'Assistance des Nations Unies en Somalie, pour renforcer les capacités opérationnelles et financières limitées de l'AMISOM.

Cependant, **Monsieur le Président**, et en dépit de cet appui, l'absence de multiplicateurs de force tel que les hélicoptères, ne facilite guère la tâche à la force africaine sur le terrain. A cela, il faudrait rajouter la réduction prochaine de 20% de financement apporté par l'Union européenne, qui affectera durement la mission, et ce au risque de porter un sérieux revers à tout ce qui a été accompli et reste à être accomplir.

Monsieur le Président,

Il est urgent de trouver un terrain propice à plus de synergies, un partenariat harmonieux AU-UN en matière de prévention, de médiation, et de gestion de conflits violents, et de fournir davantage d'efforts conjoints pour une mobilisation accrue de ressources. Sur ce point, une plus grande flexibilité dans l'interprétation du Chap. VIII de la Charte permettrait de réduire sensiblement de tels écarts de conduite dans les domaines relatifs à la paix et la sécurité internationales.

Monsieur le Président,

Le continent africain concentre à lui seul 70% des crises actuelles recensées dans le monde, et, le Conseil de Sécurité des Nations Unies lui consacre deux tiers de ces délibérations. Il est donc vital pour la sécurité du continent, et pour la paix et la sécurité Internationale, que des solutions à long terme soient identifiées. Pour y arriver, on ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion collective et régulière à travers notamment les réunions régulières entre le groupe de travail UN-AU.

Je vous remercie de votre attention.